

à ce que l'honorable député désapprouve certains programmes. J'en ai vu plusieurs qui m'ont exaspéré, mais je n'ai jamais eu l'impression qu'on devrait refuser à Radio-Canada la permission de monter de telles émissions. Il se peut que d'autres personnes, peut-être l'honorable député de Peace-River ou celui de Macleod, goûtent de telles pièces. Ce n'est pas là le point en jeu dans notre discussion.

J'ai entendu maints débats auxquels ont participé les membres du Crédit social, et en certains cas, ceux du groupe conservateur. C'est la première fois que j'ai quelque chose à dire à ce sujet. A mon avis, le point capital de la question a été parfaitement bien résumé ce matin par la requête que les honorables députés de Peace-River et de Macleod ont adressée au ministre. L'honorable député de Peace-River, à deux ou trois reprises a exhorté le ministre du Revenu national à exercer son autorité afin de contraindre Radio-Canada à faire telle et telle chose. Je ne crois pas que les membres du Crédit social se soient rendus compte du véritable sens de leurs observations. Ce qu'ils préconisent, de fait, c'est que le gouvernement du Canada s'arroge l'autorité de décider de ce que les Canadiens doivent ou ne doivent pas écouter.

M. Low: C'est exactement ce qu'il fait dans le moment.

M. Barnett: Si je ne m'abuse, c'est chose absolument contraire au principe qui a motivé la création de Radio-Canada. Pour ma part, en ma qualité de député ou de simple citoyen, je m'opposerai toujours à ce qu'un ministre de la Couronne puisse me dicter ce que je devrai écouter. A mon humble avis, monsieur le président, ce serait là la naissance du fascisme au Canada; c'est une chose à laquelle je m'oppose.

J'ai trouvé assez étrange que l'honorable député jette à un certain moment du débat, ce matin, ces mots: "en particulier les institutions britanniques." S'il est une chose, je crois, qui caractérise bien les "institutions britanniques" c'est la liberté de parole; le droit qu'ont les habitants d'un pays d'exprimer leurs opinions et d'écouter les autres exprimer les leurs librement, sans que le gouvernement intervienne. Pour ma part, j'estime que depuis bon nombre d'années la Société Radio-Canada, telle qu'elle est constituée, c'est-à-dire comme un organisme distinct et échappant à tout contrôle de la part du gouvernement du jour, a été un des remparts des traditions distinctives des institutions britanniques dans notre pays. C'est là une des institutions pour lesquelles je vais continuer à lutter et dont je préconiserai le maintien. Si l'honorable député de Macleod

veut débattre cette question sur les tribunes n'importe où au Canada, je l'affronterai volontiers.

Peu de gens, au Canada, se laisseront prendre au genre de propagande que nous a faite ce matin au sujet de la Société Radio-Canada le député de Macleod. La plupart des Canadiens ne sont pas si faciles à duper; ils ne sont pas prêts non plus à accepter servilement une dictature intellectuelle. L'honorable député de Macleod l'a indiqué très clairement au cours de son discours lorsqu'il a déclaré: "si nous maintenons la Société Radio-Canada. Qu'arrivera-t-il à celle-ci advenant leur accession au pouvoir?"

M. Hansell: L'honorable député ferait mieux de lire cela de nouveau. J'ai dit que sans doute si jamais nous prenions la direction des affaires, nous conserverions Radio-Canada.

M. Argue: Cette fois-ci vous avez mis le "si" à la bonne place.

M. Barnett: J'ai tenté de prendre note des paroles de l'honorable député et je pense qu'il a dit "Si nous conservions Radio-Canada" puis il a apporté certaines réserves. Il a ajouté qu'il n'exprimait que sa propre opinion. Je pense que l'honorable député doute qu'il puisse obtenir l'appui d'un grand nombre de gens au Canada s'il préconisait directement l'abolition de Radio-Canada. L'honorable député pourra vérifier ses paroles à ce sujet.

Quoi qu'il en soit, je pense que dans le discours qu'il a prononcé hier soir, l'honorable député de Peace-River a indiqué clairement qu'il existe au pays une tendance très dangereuse dans le domaine des idées. Si on permettait à cette tendance de se répandre, elle pourrait saper à leur base nos institutions britanniques, nos traditions parlementaires libres, notre droit à la liberté de parole et notre droit d'avoir partout au pays un organisme de radiodiffusion exploité par la population et non pas par un groupe de particuliers ou un gouvernement en particulier, qui peut diriger les affaires de temps à autre au pays. Je pense que j'en ai dit à peu près assez pour indiquer aux membres du groupe créditiste que je ne suis pas tout à fait d'accord avec les remarques qu'ils ont formulées sur la question.

Cependant, avant de reprendre mon siège, j'ajouterai que je suis reconnaissant au ministre du Revenu national d'avoir constamment refusé d'adopter une attitude compromettante dans ses relations avec Radio-Canada, même si on l'a souvent poussé à le faire. Pour ma part, tant que le ministre sera le lien, comme il l'a dit lui-même, entre Radio-Canada et la Chambre, et qu'il conservera cette attitude, je suis à peu près cer-